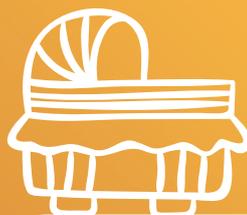
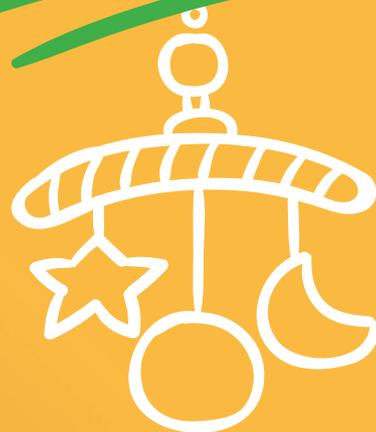


La charte départementale de l'accueil du jeune enfant en situation de handicap



A l'attention des professionnels
en établissement d'accueil
du jeune enfant (Eaje)



Janvier 2021

Sommaire



Du règlementaire à la pratique _____ page 3

Pour une charte « vivante », la charte en pratique _____ page 5

1/ Se former, réfléchir et inscrire dans son projet
d'établissement l'accueil d'un enfant en situation de handicap _____ page 5

2/ Organiser un projet d'accueil personnalisé _____ page 6

3/ Co-construire le projet d'accueil avec les parents _____ page 7

4/ Cultiver un réseau partenarial _____ page 8

Partagez votre expérience et créez votre réseau _____ page 9

Charte _____ page 10

Du réglementaire à la pratique

LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT, ADOPTÉE LE 20 NOVEMBRE 1989, POSE LES PRINCIPES FONDAMENTAUX : tout enfant a droit à la vie et dans ce cadre mérite d'être protégé et accompagné dans son développement par ses parents, appuyés par l'Etat et les institutions qu'il crée à cet effet pour veiller à son bien-être. A cet égard l'enfant présentant un handicap ou un besoin spécifique doit faire l'objet d'une attention particulière. Il est spécifiquement cité dans la convention comme ayant le droit de mener une vie décente. Afin d'y parvenir il doit pouvoir bénéficier d'un soutien spécifique qui renforcera ses chances d'accéder dans la dignité, à un maximum d'autonomie, en ayant accès à la vie en collectivité. Des soins spéciaux si besoin, un accompagnement et un soutien pour ses parents, un droit à l'intégration sociale et à l'épanouissement personnel doivent lui être garantis par l'Etat.

LA LOI POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS ET DES CHANCES, LA PARTICIPATION ET LA CITOYENNETÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES DU 11 FÉVRIER 2005 contribue à rendre visible cette volonté dans tous les lieux et pour tous les âges. Ainsi le décret du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans (article R2324-17 Code de la Santé publique) précise que les établissements et les services d'accueil non permanents d'enfants, veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leurs sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle, de leur vie familiale et de leur vie sociale.

EN 2017, LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT inscrit dans son article 1, que l'accueil du jeune enfant doit répondre aux spécificités de sa situation : «Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation et celle de ma famille». Les enfants qui ont des besoins spécifiques, notamment parce qu'ils sont en situation de handicap ou vivent avec une maladie chronique, participent autant que possible aux activités prévues avec tous les enfants, moyennant, le cas échéant, un aménagement ou un encadrement particulier. Il peut, dans ces situations, être utile d'ajuster les modalités d'accueil de ces enfants, en combinant des temps en accueil collectif et des temps en accueil individuel.

AINSI DANS LE CADRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES (SDSF), la Commission «petite enfance», encourage le principe d'accessibilité à tous, pour que les établissements d'accueil du jeune enfant répondent aux besoins spécifiques des enfants en situation de handicap et à ceux de leurs familles.



UN ENFANT PRÉSENTANT UN HANDICAP, ATTEINT DE MALADIE CHRONIQUE OU AYANT UN BESOIN SPÉCIFIQUE en raison d'une différence dans son développement ou dans son comportement est avant tout un enfant pour lequel le respect de sa dignité passe par une volonté de lui offrir une réelle égalité des chances.

DANS LA PÉRIODE DE LA PETITE ENFANCE LES PROFESSIONNELS REPÈRENT DES ENFANTS À BESOIN SPÉCIFIQUE, des enfants dont le comportement et le développement interrogent la famille, les professionnels, l'entourage, des enfants qui nécessitent une attention particulière dans la vie quotidienne, des enfants qui perçoivent ou non l'Allocation d'éducation enfant handicapé (Aeeh), des enfants qui bénéficient d'un accompagnement spécialisé.

LA CHARTE DÉPARTEMENTALE A POUR OBJECTIF D'INCITER tous les acteurs concernés, à garantir un accueil de qualité pour tous les enfants en prenant en compte la différence d'un enfant en situation de handicap et/ou avec un besoin spécifique, en l'accompagnant dans un parcours individualisé.

Elle formalise l'engagement de chacun, parents, professionnels de la petite enfance, partenaires institutionnels et politiques de prendre sa part de responsabilité dans les décisions utiles et nécessaires au plus juste intérêt de l'enfant.

Elle est pour l'établissement qui y adhère, une reconnaissance en tant qu'acteur impliqué.

Elle est pour les parents la garantie de trouver leur place dans un parcours individualisé soutenu par un partenariat avec les professionnels de la petite enfance et du handicap.

C'EST POURQUOI NOUS VOUS INVITONS À LIRE ET À VOUS ENGAGER À RENDRE VIVANTE CETTE CHARTE DÉPARTEMENTALE de l'accueil du jeune enfant en situation de handicap dans les structures « petite enfance » en valorisant votre démarche, en affichant la charte et en partageant vos expériences.

La charte en pratique



1. SE FORMER, RÉFLÉCHIR ET INSCRIRE DANS SON PROJET D'ÉTABLISSEMENT L'ACCUEIL D'UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

La formation sur le thème de l'enfant en situation de handicap permet d'enrichir la réflexion en équipes, de construire le projet d'établissement et de l'évaluer régulièrement.



Formation et accompagnement au sein des Eaje, l'approche d'une association

L'association Halte Pouce vise à faciliter l'accès des enfants en situation de handicap aux accueils de loisirs sans hébergement, dans les séjours de vacances, les établissements d'accueil du jeune enfant... A l'occasion de l'accueil d'un enfant en situation de handicap, les repères, les réflexes, les pratiques du professionnel sont remises en question. Halte Pouce accompagne le professionnel à :

- être capable d'intégrer que c'est à lui de s'adapter à l'enfant et non l'inverse.
- savoir également comment s'adresser à la famille quand elle se présente pour une inscription, quand elle vient avec son enfant et lorsqu'elle le récupère.
- savoir expliquer avec des mots simples la présence d'un enfant atypique aux autres enfants.
- donner du sens à l'accueil d'un enfant atypique ou reconnu handicapé : Pourquoi cet enfant nécessite-t-il plus d'attention et de bienveillance ? Pourquoi les parents nécessitent-ils un accueil différent ?

>> Pour aller plus loin :

Eric FERRIER - Tel. 06 18 31 92 26

Mail : eric.ferrier@halte-pouce.fr

Lorissia PERANI - Tel. 07 49 20 03 24

Mail : lorissia.perani@halte-pouce.fr

Pour les familles : www.halte-pouce.fr/accompagnement-loisirs-et-handicap

Pour les partenaires : www.halte-pouce.fr/pole-ressource-loisirs-handicap

Des aménagements pour les soins intégrés au projet d'établissement du multi accueil «le petit Prince»

L'accueil des enfants en situation de handicap est une volonté historique de la commune, issue notamment de plusieurs années de partenariat entre l'équipe du multi-accueil «le Petit Prince» et l'association des infirmes moteurs cérébraux de l'Hérault (Adimch). La fin du partenariat avec l'Adimch n'a pas entravé la poursuite de l'accueil d'enfants en situation de handicap, quel que soit son handicap.

Du fait de ces nombreuses expériences vécues, le personnel, formé et très investi, poursuit son accompagnement de l'enfant et l'accueil des familles avec grande écoute, adaptabilité et bienveillance. La formation fait partie intégrante du projet d'établissement par l'accès aux formations internes (médecins référents) et externes (Centre national de la fonction publique territoriale - Cnftp) pour accompagner les équipes travaillant auprès des enfants.

Des partenaires comme le Centre d'action médico-sociale précoce (Camspp), le Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad), l'Institut St Pierre, l'association Halte Pouce, et des intervenants extérieurs libéraux (kinésithérapeutes, orthophonistes) permettent des échanges pluridisciplinaires pour répondre aux besoins des enfants, des familles et du personnel. La mise à disposition de salles dédiées aux soins paramédicaux de rééducation permet la prise en charge sur place. Les soins ont lieu dans le respect du déroulement et de l'organisation de la journée.



>> Pour aller plus loin :

Valérie AGNEL,
infirmière, directrice adjointe
de la crèche de Juvignac,
Tel. 04 67 10 38 55
Mail : valerie.agnel@juvignac.fr

Une réflexion à mener en équipe, l'exemple d'une charte petite enfance des Eaje



A la suite de la journée pédagogique qui s'est tenue en avril 2016, regroupant l'ensemble des professionnels du service petite enfance du Centre communal d'action sociale (Ccas), un groupe de travail mensuel a été mis en place. Il est constitué de différents professionnels volontaires et animé par le chef de service et la coordinatrice petite enfance du Ccas. Cette charte est un outil de base pour que chaque structure se l'approprié et s'en inspire pour l'élaboration de leur projet pédagogique réalisé en fonction des singularités de chacune.

Elle a été rédigée pour permettre aux familles et aux professionnels d'adhérer aux valeurs portées dans les structures d'accueil «petite enfance» du Ccas. Elle a été diffusée dans les structures et chez les assistantes maternelles et a été inscrite dans le règlement de fonctionnement lors du renouvellement des projets d'établissement.

Afin que le message soit porté de manière cohérente par l'ensemble des professionnels, un livret d'accompagnement à leur attention a été réalisé.

>> Pour aller plus loin :

Emeline GUFFROY : cheffe de service et coordinatrice petite enfance du Ccas de Sète. Tel. 04 67 51 65 00
Mail : emelineguffroy-ccas@ville-sete.fr

2. ORGANISER UN PROJET POUR UN ACCUEIL PERSONNALISÉ

S'appuyant sur la réflexion et le projet d'établissement, il s'agit alors d'ajuster le projet à l'accueil de l'enfant et de sa famille.

Un Dispositif d'accompagnement renforcé au sein des Eaje

En complément de l'accueil déjà mis en place par les équipes des Eaje, une éducatrice spécialisée référente des enfants en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques reçoit toutes les familles. Elle accompagne les équipes des Eaje gérés par le Centre communal d'action sociale (Ccas) et fait les liens avec les différents partenaires. Pour chaque enfant, un Plan d'accompagnement personnalisé petite enfance (Pappe) est écrit. Il est axé sur les besoins fondamentaux de l'enfant et permet d'identifier les aménagements à prévoir sur le lieu d'accueil de l'enfant. Il est complété par la référente en collaboration avec le médecin des multi-accueils, la famille et les différents partenaires gravitants autour de l'enfant.

Ce dispositif favorise le repérage de troubles ou de handicap pour une prise en charge la plus précoce possible. Il permet l'insertion de ces enfants en milieu ordinaire grâce à la mise en place d'un accompagnement de proximité et au travail de coordination du réseau autour de l'enfant et sa famille. Il facilite également l'insertion en milieu ordinaire scolaire et périscolaire en développant les liens avec l'Education Nationale.



>> Pour aller plus loin :

Emeline GUFFROY : cheffe de service et coordinatrice petite enfance du Ccas de Sète.
Tel. 04 67 51 65 00
Mail : emelineguffroy-ccas@ville-sete.fr

Un témoignage singulier d'un projet d'accueil personnalisé



« Adam de l'âge de 2 ans à 4 ans : victime d'une tumeur oculaire à la naissance, les interventions et traitements médicaux nécessaires ont entraîné une cécité totale. Après avoir accueilli son frère cadet afin de libérer les parents pour les hospitalisations à répétition, la famille s'est sentie prête pour inscrire Adam. Dans un premier temps la maman est restée sur les temps d'accueils avec lui. Un partenariat s'est rapidement mis en place avec le Saaais (fédération des aveugles et amblyopes de France) pour nous accompagner dans cet accueil. L'équipe du Saaais s'est déplacée régulièrement sur la structure pour nous soutenir dans l'aménagement de l'espace et la prise en charge d'Adam, comment s'adresser à lui par exemple. Cette expérience enrichissante pour le personnel a permis à cette famille de souffler un peu et à Adam de se sécuriser au travers d'un cadre posé. En effet son pronostic vital souvent mis en cause fragilisait les parents qui ne pouvaient pas mettre de limites. Associé à sa cécité, ce contexte faisait d'Adam un enfant très agité. Aujourd'hui Adam va mieux et nous continuons d'être en lien avec la famille car nous accueillons toujours son petit frère. »

>> Pour aller plus loin :

Florence LOPEZ, Responsable de l'espace multi accueil départemental de l'Hérault, Tel. 04 67 67 66 68
Mail : flolopez@herault.fr

3. CO-CONSTRUIRE LE PROJET D'ACCUEIL AVEC LES PARENTS

Ajuster le projet c'est apporter des réponses aux besoins exprimés par la famille en s'appuyant sur ses compétences parentales.



Un accueil concerté entre la crèche et les parents

La ville a mis en place une procédure de prise en charge et de suivi des enfants en situation de handicap et de leurs parents, qui mobilise médecin, psychologue, coordinatrice du service et équipe de crèche avec les partenaires institutionnels, libéraux et associatifs en fonction la situation.

Ainsi la demande de place en Eaje est recueillie lors d'un entretien spécifique avec la coordinatrice du service Enfance Parentalité. Les objectifs sont de soutenir la démarche des parents pour leur permettre de «souffler», de les valoriser dans ce processus de confiance en leur enfant, de recueillir leurs besoins en les confrontant aux possibilités du service et de les orienter en complément vers d'autres partenaires.

Les parents expriment souvent leur reconnaissance de leur avoir laissé une place dans la co-construction de la prise en charge de leur enfant et dans l'élaboration du projet. Les équipes sont plus sereines, valorisées et impliquée dans la démarche car elles ont une meilleure compréhension du handicap et les équipes enseignantes sont rassurées, le passage de la crèche à l'école se faisant en douceur.

>> Pour aller plus loin :

Joëlle FELIU, cheffe de service enfance parentalité de la ville de Béziers,
Tel. 04 67 36 82 30
Mail : joelle.feliu@ville-beziers.fr

Des témoignages de belles co-constructions avec les parents

« Ilyes présentant une trisomie 21 assez sévère à l'âge de 18 mois a été accueilli dans un premier temps sur un secteur de bébé, sa venue était contrainte par son état de santé. Ilyes était souvent encombré et fatigué. Il venait à la crèche en fonction de sa tolérance seulement quelques heures. En accord avec ses parents un partenariat étroit avec le Centre d'action médico-sociale précoce (Camps) s'est mis en place rapidement, nous participions aux réunions de synthèse du Camps. Cela nous a permis de nous adapter au mieux au besoin d'Ilyes. Progressivement en grandissant Ilyes est venu 3 jours par semaine.

A l'âge de 4 ans une scolarisation avec une assistante de vie scolaire a été engagée sur 2 ½ journées par semaine. Afin de faciliter son intégration l'éducatrice référente de cet enfant s'est rendue la première semaine à l'école pour faciliter l'intégration et échanger sur les habitudes et les préférences d'Ilyes. Nous avons continué à accueillir Ilyes 3 jours par semaine jusqu'à ces 6 ans. Un suivi par le Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) a également été mis en place.

Cet accueil a permis d'accompagner les parents dans une acceptation progressive du handicap de leur enfant. Le papa avait une activité professionnelle et la maman a pu reprendre une activité à temps partiel. Même si cet accueil n'a pas toujours été facile, la présence d'Ilyes demandait une attention plus soutenue, ce dernier a progressé en particulier dans son interaction avec ses pairs. Une adaptation constante en fonction de sa tolérance à la vie en collectivité a pu se maintenir grâce à la relation de confiance établie avec les parents. »

« Waïl a été accueilli sur la structure de l'âge de 1 an à 3 ans½. Dès son arrivée à la crèche nous avons observé des troubles du comportement que nous avons partagé avec la famille. Dans un premier temps les parents, bien qu'ils en aient conscience, se sont réfugiés dans le déni en nous demandant d'attendre. Progressivement par un travail de relation étroite de confiance et de nombreux échanges avec la directrice, les parents ont accepté à l'âge de 2 ans de consulter en médecine psychologique de l'enfant et de l'adolescent (Mepea).

Ce service a rapidement orienté Waïl vers le centre régional autisme (Cra). Les parents alors prêts à intégrer cette différence que présentait Waïl se sont saisis activement de son suivi en mettant en place la communication par pictogramme. La crèche n'a pas eu à utiliser ce mode de communication car depuis son arrivée nos observations et notre accompagnement nous permettaient de nous organiser pour offrir des repères sécurisants pour cet enfant (adultes accompagnants, aménagement de l'espace...). Aujourd'hui Waïl est scolarisé avec une Assistante de vie scolaire (Avs) et ses parents se sont engagés dans le partage d'expérience auprès de familles dont les enfants présentent des troubles du spectre autistique. »



>> Pour aller plus loin :

Florence LOPEZ, Responsable de l'espace multi accueil départemental de l'Hérault,
Tel. 04 67 67 66 68
flopez@herault.fr

4. CULTIVER UN RESEAU PARTENARIAL

La connaissance des missions de chacun et la mise en œuvre d'une complémentarité professionnelle est un des outils complémentaires à la réalisation d'un accueil de qualité.

Une convention de collaboration technique

La Mutualité Française Grand Sud et le Centre hospitalier universitaire (Chu) de Nîmes ont signé une convention de partenariat pour l'accueil dans une crèche, de jeunes enfants présentant des troubles du développement, de la relation ou du comportement.

La Mutualité Française Grand Sud s'engage à :

- accueillir les enfants porteurs de troubles du développement, de la relation ou du comportement et à accompagner leurs parents,
- favoriser l'information et la formation des professionnels de l'accueil du jeune enfant, vers l'accueil de l'enfant en difficultés.

L'équipe mobile périnatalité petite enfance (Emppe) du Chu Nîmes s'engage à :

- accompagner l'accueil de l'enfant porteur de troubles du développement, de la relation ou du comportement qui fréquente la crèche,
- réaliser des observations avec l'accord des parents, lorsque des troubles sont découverts chez un enfant fréquentant déjà la crèche,
- informer tous les parents de la crèche sur les troubles du développement, de la relation ou du comportement, du jeune enfant et sur l'accompagnement réalisé,
- informer les professionnels de la Mutualité Française Grand Sud et être à l'écoute de leurs questions.

Le «plus» de cette convention, c'est la mobilité des professionnels du handicap qui viennent en crèche faire des observations, échanger avec le personnel ou apporter des réponses aux questions.



>> Pour aller plus loin :

Julie FERNANDEZ, puéricultrice, directrice-adjointe de la crèche Suzanne Crémieux
Tel. 04 66 28 80 31
Mail : fernandez-azcoitia@mfgs.fr

Le groupe «première rentrée école maternelle»



Initialement c'est autour des accueils difficiles d'enfants à l'école maternelle que les professionnels ont souhaité se rencontrer afin de faciliter la 1ère rentrée à l'école maternelle.

Plusieurs partenaires du Bassin de Thau sont au cœur de cette action : les directrices des écoles maternelles publiques et privées qui associent parfois les enseignants de petite section, le médecin et la puéricultrice de la Protection maternelle et infantile (Pmi), le coordinateur des Eaje (Ccas) et la directrice coordinatrice Alp-Alsh, le Centre médico-psychologique de l'enfant et de l'adolescent...

Les liens réguliers favorisent un meilleur accueil des enfants à besoins spécifiques et de tout enfant arrivant à l'école maternelle. Un lien précoce est proposé aux familles avec le médecin de la Pmi. Il peut être proposé un aménagement du temps et un décalage de la rentrée scolaire afin d'accueillir ces enfants dans une classe apaisée et mener une réflexion sur l'intervention d'une Aide à la vie scolaire.

Des réunions d'information sur la rentrée à école maternelle à destination des familles sont proposées en juin par ces partenaires. Des informations sur l'école, l'Alp, sont transmises mais aussi des conseils (langage, séparation, écran, apprentissage de la continence, rythmes de l'enfant...).

>> Pour aller plus loin :

Dr Monique TOULEMONDE, Responsable de territoire de la Protection maternelle et infantile, Mds Etang de Thau, Dga Sd Pasef
Tel. 04 67 67 55 04
Mail : mtoulemonde@herault.fr

Le réseau «maladies rares»



L'équipe du Réseau Maladies Rares est à la disposition de la direction de l'Eaje et du médecin référent de la structure, pour le parcours de soins ou l'accès aux droits (avec les assistantes sociales du réseau).

Le Réseau Maladies Rares dispense également des formations spécifiques ou générales sur les maladies rares.

Il est important de s'assurer que la recherche diagnostique a été réalisée ou est en cours dans un centre de référence maladies rares. Le médecin du Réseau maladies rares peut donner l'information sur les centres experts maladies rares de la région Occitanie Est. Une fois le diagnostic posé, le Réseau peut être un appui aux équipes de la structure pour apporter de l'information spécifique sur une pathologie donnée.

Le Réseau Maladies rares a été créé pour rompre l'isolement des patients, de leur famille et des professionnels qui les accompagnent.

>> Pour aller plus loin :

Tel. 04 67 57 05 59

Mail : contact@reseau-maladies-rares.fr

Pour toute demande : www.reseau-maladies-rares.fr

Une mise en commun et un partage d'expériences au sein des crèches associatives de l'Hérault

48 crèches associatives se sont regroupées dans le collectif34 pour se doter d'un moyen d'échanger plus efficacement entre elles et de partager leurs expériences, notamment en matière d'accueil d'enfants en situation de handicap. Le collectif 34 transmet les dernières informations et réglementations en la matière et peut identifier des besoins de formation auprès de l'opérateur de compétences.

Le Collectif34 travaille depuis le début, auprès de ses partenaires institutionnels, à l'élaboration de cette Charte et en soutient pleinement la démarche. De nombreuses crèches associatives accueillent régulièrement et depuis longtemps des enfants en situation de handicap. A titre d'exemple, Les petits Diablotins, à Béziers, combinent un suivi individualisé au sein d'un accueil collectif, à la grande satisfaction des parents qui voient leur enfant grandir en milieu ordinaire. Cet accueil est rendu possible par l'appui financier de la Caf et une très grande réactivité du service pédopsychiatrique de l'hôpital de Béziers, en cas de difficultés. La crèche des Bambins du Lez, à Montpellier, souligne également l'impact positif de l'accueil de ces enfants sur le personnel qui, sensibilisé par la dimension de cette mission, demande à poursuivre sa formation initiale. Certains de ces salariés ont souhaité devenir éducateur spécialisé...

Il appartient enfin au Collectif34 de relayer les informations et les contacts pour permettre aux crèches associatives adhérentes de développer leur réseau et répondre au mieux à la Charte et aux attentes des familles.



>> Pour aller plus loin :

Collectif34 des crèches associatives de l'Hérault

Mail : creches@collectif34.fr

Partagez votre expérience
et créez votre réseau

La communication des projets et des pratiques contribuant à favoriser l'accueil du jeune enfant à besoins spécifiques ou en situation de handicap dans les structures «petite enfance» est la reconnaissance de ce précieux travail mené pour les enfants.

En faisant remonter vos projets à la commission petite enfance du Schéma départemental des services aux familles, via l'adresse mail : as-sdsf34@caferhault.cnafmail.fr, vous permettrez de « nourrir » cette charte départementale de l'accueil du jeune enfant en situation de handicap dans les structures «petite enfance».



CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT Dix grands principes pour grandir en toute confiance



1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Caf
de l'Hérault



COMPLÉTÉE PAR LES PRINCIPES DE LA CHARTRE DÉPARTEMENTALE DE L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

Les **principes** : notre établissement s'inscrit dans une démarche de valorisation et d'inclusion des enfants qui ont des besoins spécifiques, notamment parce qu'ils sont en situation de handicap ou vivent avec une maladie chronique.

Pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap, les professionnels s'engagent à :

1. Se former, réfléchir et inscrire dans leur projet d'établissement l'accueil d'un enfant en situation de handicap.
2. Organiser un projet pour un accueil personnalisé.
3. Co-construire le projet d'accueil avec les parents.
4. Cultiver un réseau partenarial.



Remerciements



Nous remercions :

- les partenaires qui ont collaboré à l'élaboration de cette charte depuis son origine,
- les professionnels qui ont participé au groupe de travail «atelier handicap» de la journée départementale petite enfance «Accueillir, respecter et reconnaître les diversités»,
- ainsi que tous ceux qui par leur engagement, permettront de faciliter et développer l'accueil des enfants en situation de handicap ou a besoin spécifique et de soutenir la fonction parentale.

